

Fax reçu de : +338164363299
07-12-00 19:03 UG-CCI DE MEAUX

+330164363299

87/12/88

17:39

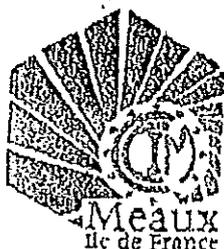
Pg: 1/1

1-3:0

P. 01/01

P. 172

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE MEAUX

Le 5 Décembre 2000

Monsieur Claude TENDIL
AXA France Assurance
370, rue Saint Honoré
75001 PARIS

Le Président

Nos réf. : FP/EL/pc - 221

Monsieur,

Par votre courrier du 19 Novembre, vous me faites donner votre position par l'intermédiaire de votre Directeur Général, quant à la société SAPAR qui a subi un incendie en date du 21 Février 2000.

Après examen de la situation par mes services et après avoir consulté des juristes spécialisés, le fait que le Parquet de Meaux ait classé sans suite cette affaire, démontre que l'assureur ne doit pas avoir de raison de ne pas verser les indemnités dues à cette Société.

La déchéance du contrat ne peut être mise en cause, même s'il y a responsabilité d'une autre assurance. Nous pensons qu'il y a de la part de certains de vos services, un blocage inacceptable continuant de mettre en difficulté une société indûment accusée une première fois de litéris, une deuxième fois d'être incendiaire, et innocentée complètement depuis. En tant que Chefs d'Entreprise, mes pairs au Bureau de la C.C.I. s'étonnent de la position prise par certains de vos services.

Nous nous permettons d'intervenir auprès de vous-même afin de faire en sorte que le contrat AXA soit honoré. La position ambiguë actuelle ne pourrait qu'entacher votre notoriété, la presse de notre secteur ne demandant qu'à s'emparer d'un tel sujet. Il me semble qu'il soit préférable de régler nos comptes entre chefs d'entreprise, au mieux des intérêts des uns et des autres, sans avoir la pression médiatique, trop souvent décalée par rapport à la réalité.

Nous espérons que notre message vous aura éclairé, en attendant de connaître votre position, dans les délais les plus rapides,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.

100 ans d'existence
100 ans d'expérience